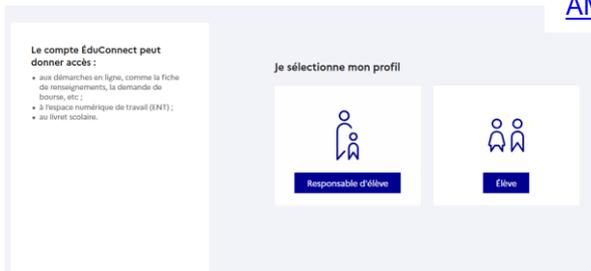


Étape 1^e

Rendez-vous à l'adresse suivante :



<https://educonnect.education.gouv.fr/idp/profile/SAML2/Redirect/SSO?execution=e1s1>

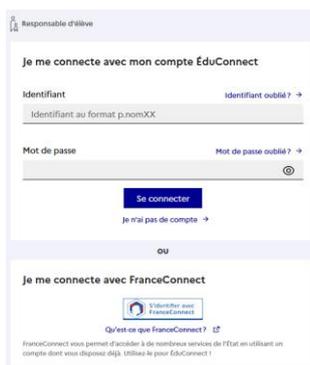


Étape 2^e

Sélectionnez le profil adapté : Responsable d'élève

Étape 3^e

Connectez-vous avec vos identifiants Educonnect



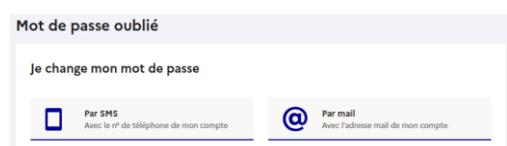
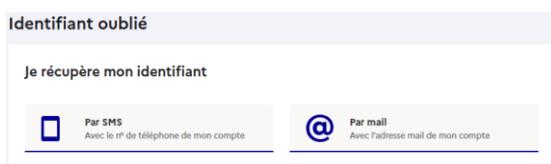
Attention ils sont différents de ceux d'ATHENA/PRONOTE.

J'ai mon identifiant et mon mot de passe :
Je passe directement à l'**étape 5**

Je n'ai pas mon identifiant et/ou mon mot de passe :
Je passe à l'**étape 4**

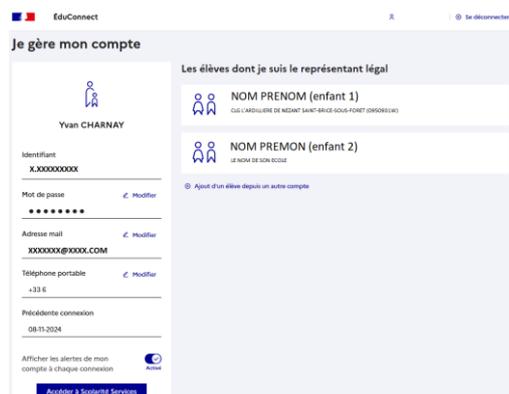
Étape 4^e

Récupérer son identifiant et/ou son mot de passe



Étape 5^e

Connecté, le profil est modifiable :



En cas de demande de modification d'un profil :

l'établissement ne pourra valider votre demande qu'à réception des justificatifs transmis par email à l'adresse suivante : ce.0950931W@ac-versailles.fr

Étape 6^e

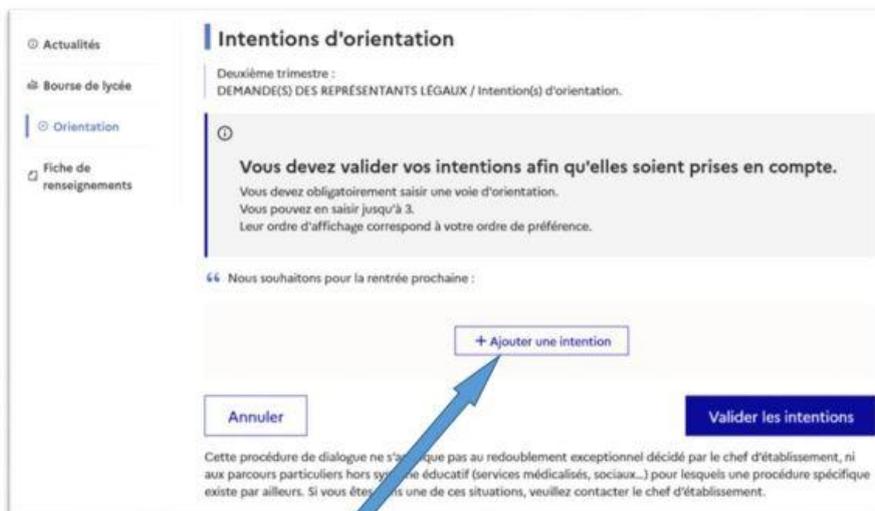
Accéder à Scolarité Services



Un calendrier et une présentation de chaque phase permet de se repérer dans les différentes étapes avant de saisir les intentions d'orientation.

Étape 7

Cliquer sur « Je saisis les intentions d'orientation »



Le bouton « + Ajouter une intention » ouvre une fenêtre qui permet la sélection d'une voie d'orientation:



Vous pouvez enregistrer jusque 3 intentions, par ordre de préférence.

Une fois que vos choix sont rentrés, cliquez sur « VALIDER les intentions » en bas à droite.

Étape 8

Si vous avez bien validé votre saisie, un e-mail de confirmation vous sera envoyé.



The screenshot shows a web interface with a sidebar on the left containing four menu items: 'Actualités', 'Bourse de lycée', 'Orientation' (highlighted in blue), and 'Fiche de renseignements'. The main content area is titled 'Intentions d'orientation' and displays the following information:

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

①

Vos intentions ont bien été validées

Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, chaque représentant peut la compléter à partir du portail Scolarité Services.

Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du téléservice.

Votre établissement est l'interlocuteur privilégié pour vous accompagner.